

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : OPH Pays d'Aix Habitat Métropole : aide départementale pour les travaux de requalification et résidentialisation des espaces extérieurs de la résidence Saint Eutrope I, II et III à Aix-en-Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH Pays d'Aix Habitat Métropole une subvention de 208.154 € destinée à accompagner les travaux de requalification et résidentialisation des espaces extérieurs de l'ensemble de la résidence Saint Eutrope à Aix-en-Provence, sur un coût d'investissement prévisionnel éligible TTC de 3.458.976 €;
- d'autoriser la signature de la convention de mise en œuvre de cette aide, présentée en annexe II ;
- d'approuver les affectations, comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**